



Un vehicule offert peut il vous etre repris ?

Par **HELENE62**, le **06/05/2008 à 13:41**

Bonjour, mon ex petit ami avec qui je ne vivais pas, à décider sans me consulter de m'offrir une voiture. Bon de commande, facture carte grise et assurance à mon nom. Bien entendu j'ai cédé mon ancien véhicule, et pris possession du véhicule offert. Nous sommes séparés suite à une attitude ignoble de mon ami envers ma fille. Depuis il n'a eu de cesse de me harceler, au téléphone, par mail, m'implorant de le pardonner. Refusant catégoriquement, il porte plainte à présent pour abus de confiance en prétextant m'avoir prêté 25000 euros. Or c'est faux, il a simplement décidé de m'offrir un véhicule s'élevant à 18000,00 euros, qu'il a payé en mettant un chèque sur mon compte afin que ma banque établisse un chèque de banque au mandataire chez qui le véhicule a été commandé et acheté. Vais je devoir restituer le véhicule, le rembourser? Merci de votre prompt réponse.

Par **Erwan**, le **06/05/2008 à 23:13**

Bjr, si le véhicule est considéré comme un cadeau, il n'y a pas lieu à restitution. Pour le reste il appartient à l'un et à l'autre d'établir la nature des 25000 euros.

Par **HELENE62**, le **07/05/2008 à 07:56**

Erwan bonjour, Je tenais simplement à vous remercier de votre prompt réponse.